

Identification		Numéro de dossier : 1104400018
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme	
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal	
Sommet	-	
Projet	-	
Objet	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme et son Document complémentaire afin d'introduire des paramètres rendant possible l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) et tenant compte des mesures de protection et de mise en valeur élaborées à l'égard du mont Royal.	

Contenu

Contexte

En 2008, le projet d'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal a été approuvé par le Conseil municipal avec l'adoption du *Règlement 08-012* , en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Pour permettre l'adoption de ce règlement, le *Plan d'urbanisme* a été modifié conformément aux mesures alors mises de l'avant à l'égard du développement des propriétés institutionnelles dans l'Arrondissement historique et naturel du Mont Royal.

Le Centre universitaire de santé McGill n'a pas encore amorcé son projet d'agrandissement de l'Hôpital Général de Montréal et soumet une demande visant à modifier le *Règlement 08-012* en raison de changements importants au programme initial et au rattachement souhaité de la propriété sise au 1750, avenue Cedar, récemment acquise aux fins d'y loger notamment des activités cliniques et administratives de l'hôpital. Le sommaire décisionnel portant le n° 1104400074, dont l'objet est l'adoption d'un nouveau règlement pour autoriser l'agrandissement de l'HGM, décrit plus amplement le contexte et le projet modifié.

Décision(s) antérieure(s)

15 décembre 2008 : Résolution CM08 1102 adoptant le *Règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM)* (08-012) - 1084400014

27 octobre 2008 : Résolution CM08 0902 adoptant le *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* — 1081183003

27 octobre 2008 : Résolution CM08 0883 approuvant le projet d'Accord de développement relatif au projet d'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM — Campus de la Montagne)

Description

Le projet de redéploiement du Centre universitaire de santé McGill au Campus de la Montagne comprend maintenant un site affecté « Secteur résidentiel », la construction d'un stationnement intérieur sur une partie du terrain de l'Hôpital général actuellement non bâti et soumise aux restrictions touchant les « Propriétés institutionnelles visées » de l'Arrondissement historique et naturel du Mont Royal. De plus, l'abandon des principaux agrandissements envisagés dans le projet de 2008 nous incite, par souci d'équité, à revoir le potentiel de développement accordé en terme de hauteur et de taux d'implantation.

Les modifications au Plan d'urbanisme et à son Document complémentaire sont les suivantes.

L'affectation du sol

La propriété du 1750, avenue Cedar comprise dans un « Secteur résidentiel » en est retirée pour être incluse dans le secteur « Grand équipement institutionnel » de l'Hôpital général.

Le schéma des secteurs d'emplois

Le *Plan d'urbanisme* identifiant le site de l'Hôpital général comme un « secteur d'emplois institutionnels », la propriété du 1750, avenue Cedar y est incluse telle qu'illustrée à la carte « Le schéma des secteurs d'emplois », ainsi qu'à quatre illustrations reprenant la même information.

Les dispositions du *Document complémentaire* relatives à l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal qui sont modifiées sont les suivantes.

Les limites de hauteurs

Sur le site de l'Hôpital général, les hauteurs altimétriques maximales sont revues à la baisse, un nouveau secteur de hauteur est créé alors qu'une plus grande proportion des bâtiments constituant le complexe hospitalier ne peut être agrandie au-delà des volumes existants.

Les taux d'implantation

Le taux d'implantation sur le site de l'Hôpital général est réduit de 40 % à 35 %.

Justification

Les modifications au Plan d'urbanisme et au Document complémentaire relatives à l'affectation du sol, aux hauteurs maximales et au taux d'implantation maximum sont nécessaires à la réalisation du projet d'agrandissement modifié de l'Hôpital général de Montréal et respectent les orientations du *Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal*, considérant que le projet soumis par le CUSM fait une contribution significative à la protection des espaces naturels et du patrimoine bâti ainsi qu'à la mise en valeur de la montagne.

Aspect(s) financier(s)

NA

Impact(s) majeur(s)

Opération(s) de communication

Avis public par l'OCPM

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

21 mars : Avis de motion et adoption du projet de règlement par le conseil municipal
Consultation publique par l'OCPM
Adoption du règlement par le conseil municipal

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Conforme aux orientations et mesures mises de l'avant par le Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Avis favorable :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Véronique BELPAIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Développement et des opérations , Direction du développement économique et urbain (Manon BRULÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Développement et des opérations , Direction (Céline BOUCHARD)

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Responsable du dossier

Ronald DELCOURT
Conseiller en aménagement
Tél. : 514 872-9850
Télécop. : 514 868-4912

Sylvain Villeneuve
Chef de division - Urbanisme

Endossé par:

Nancy SHOIRY
Directrice - Aménagement urbain et services aux
entreprises

Tél. : 514 872-9292

Télécop. : 514 872-8434

Date d'endossement : 2011-01-21 13:23:15

Numéro de dossier : 1104400018